

Proposition du Conseil administratif du 20 août 2025 en vue de l'ouverture d'un crédit de 2340 000 francs destiné à renouveler les décorations lumineuses de fin d'année et à acquérir de nouvelles œuvres pour le festival Geneva Lux durant les années 2026 à 2030.

Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux,

Introduction

En 2023, le Conseil municipal votait un crédit de 1 450 000 francs destiné d'une part à remplacer des décorations de fin d'année, et d'autre part à acquérir de nouvelles œuvres pour le festival Geneva Lux. L'échéance de la PR-1564 arrivant en 2026, la présente demande vise à financer le renouvellement et l'acquisition de décorations lumineuses de fin d'année et d'œuvres artistiques entre 2026 et 2030.

Les illuminations de fin d'année apportent de l'embellissement dans une période souvent morose et favorisent l'attractivité de la Ville de Genève. La présente proposition vise à renouveler les décorations lumineuses en fin de vie et à en acquérir de nouvelles, afin notamment d'illuminer de nouvelles places et rues, en consultation notamment avec les associations de commerçant-e-s.

S'agissant du festival Geneva Lux, qui rencontre un succès grandissant à chaque édition, la présente demande de crédit a pour but l'achat de nouvelles œuvres artistiques, en remplacement des œuvres qui atteindront leur fin de vie entre 2027 et 2030.

Exposé des motifs

Décorations lumineuses de fin d'année

Chaque hiver, les illuminations de fin d'année rendent les rues commerçantes plus attractives en apportant une chaleureuse ambiance de fêtes. Elles sont attendues par les habitant-e-s et les commerçant-e-s dans les quartiers fréquentés, comme au centre-ville, et participent pleinement au soutien de l'économie locale.

La présente demande de crédit est consacrée non seulement au renouvellement de décorations lumineuses dans les rues déjà illuminées, mais également l'acquisition de nouvelles décorations pour répondre aux demandes des commerçant-e-s qui souhaitent voir leur rue décorée. Pour ces rues, un concept sera élaboré par une directrice ou un directeur artistique.

La durée de vie des décorations étant de 3 à 5 ans, un montant annuel de 180 000 francs est nécessaire pour assurer leur renouvellement, leur extension, ainsi que les interventions liées à des imprévus (dégradations, pannes, etc.). Elle comprend principalement l'achat de matériel et l'équipement de certains lieux, par exemple la pose de câbles porteurs. Au total, le Service logistique et manifestations (LOM) aura besoin de 900 000 francs pour la période comprise entre 2026 et 2030.

Œuvres du festival Geneva Lux

D'accès gratuit et organisé entre mi-janvier et début février, le festival Geneva Lux rencontre un succès public grandissant. Cette manifestation, pour laquelle des mandats de directions artistique et technique sont mis en concurrence régulièrement, participe activement à l'animation de l'espace public hors saison, et renforce l'attractivité, ainsi que l'image culturelle et innovante de la Ville de Genève.

A titre d'indicateur, entre 2021 et 2024, les vues sur le site internet de l'événement sont passées de 62 000 à plus de 186 000, soit un triplement du nombre de visiteurs en ligne en trois ans.

Afin de conserver cette attractivité mais aussi pour pouvoir répondre à l'usure technique des œuvres, principalement à cause des conditions météorologiques, il est nécessaire de renouveler partiellement le programme chaque année.

La présente demande de crédit couvre ainsi les 13^e, 14^e, 15^e et 16^e édition de ce festival grâce à un montant total de 1 440 000 francs, ce qui représente une somme annuelle de 360 000 francs. Celle-ci permettra d'acquérir entre 6 et 12 œuvres par an.

En parallèle de l'achat de nouvelles œuvres grâce à la présente demande, le Département de la sécurité et des sports (DSSP) mènera, à l'instar de chaque année, une recherche de mécènes et sponsors, qui alimenteront le fonds spécial «Post Tenebras Lux», dont les fonds permettent la location.

Récapitulatif des dépenses envisagées

En francs TTC	Illuminations de fin d'année	Festival Geneva Lux	Total par année
Fin 2026	180 000	0	180 000
2027	180 000	360 000	540 000
2028	180 000	360 000	540 000
2029	180 000	360 000	540 000
2030	180 000	360 000	540 000
Total par événement	900 000	1 440 000	2 340 000

Transition écologique et cohésion sociale

Impact environnemental

La Ville de Genève met tout en œuvre pour réduire au maximum l'impact environnemental des illuminations de fin d'année et du festival Geneva Lux. Ainsi, notamment, elle:

- utilise exclusivement des éclairages de type LED à faible consommation électrique;
- limite leur durée de fonctionnement afin de consommer avec parcimonie l'électricité provenant du programme des SIG «Vitale Vert» et préserver la faune nocturne;
- réduit progressivement l'accrochage de décorations dans les arbres;
- emploie des véhicules de plus en plus propres et optimise les transports;
- réutilise des parties d'œuvres hors d'usage, trie et recycle les déchets produits.

Cohésion sociale et prévention des discriminations

Ces deux manifestations permettent d'amener l'art sur l'espace public et s'adressent à tous les publics sans discrimination liée à l'âge, au genre, à la condition sociale ou à tout autre élément. Leur accès *in situ* est gratuit et ne nécessite aucune ressource technique.

Estimation des coûts

A. Estimation des coûts (en Francs)

Achats de décorations pour les illuminations de Noël	832 565
Achats d'œuvres pour le festival Geneva Lux	1 332 100

I. Coût total de l'acquisition (HT)	2 164 665
--	------------------

B. Calcul des frais financiers

I. Coût total construction (HT)	
+ TVA (8,1%)	175 335

II. Coût total de l'opération (TTC)	2 340 000
-------------------------------------	-----------

III. Total net du crédit demandé (TTC)	2 340 000
---	------------------

Délai de réalisation

Les décorations de fin d'année seront achetées entre 2026 et 2030.

Les œuvres du festival Geneva Lux seront payées entre 2027 et 2030.

Référence au 20^e plan financier d'investissement 2025-2036

Cette demande ne figure pas au 20^e PFI.

Budget de fonctionnement

Le budget de fonctionnement du LOM n'est pas impacté par ces achats de décorations et d'œuvres.

Charges financières annuelles

La charge financière annuelle nette, comprenant des intérêts au taux de 1,5%, et l'amortissement au moyen de 8 unités se monteront à 313 000 francs.

Service gestionnaire et bénéficiaire

Le gestionnaire et bénéficiaire de la présente demande de crédit est le Service logistique et manifestations (LOM).

Tableaux récapitulatifs des coûts d'investissement, de fonctionnement et planification des dépenses d'investissement (en francs)

Objet:

A. SYNTHÈSE DE L'ESTIMATION DES COÛTS

	Montant	%
Terrain		
Honoraires		
Gros œuvre		
Second œuvre		
Installations, équipements fixes		
Véhicules lourds		
Mobilier, infrastructures informatiques		
Machines, matériel, véhicules	2 164 665	92,5
Equipements informatiques ou bureautiques		
Frais financiers	175 335	7,5
Autres (à préciser)		
Coût total du projet (TTC)	2 340 000	100

B. PLANIFICATION ESTIMÉE DES DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT

Années impactées	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
Année de vote du crédit par le CM: 2025			0
2026	180 000	0	180 000
2027	540 000	0	540 000
2028	540 000	0	540 000
2029	540 000	0	540 000
2030	540 000	0	540 000
Totaux	2 340 000	0	2 340 000

C. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit

Service bénéficiaire concerné: LOM

CHARGES

30 - Charges de personnel		Postes en ETP
31 - Charges de biens, services et autres charges d'exploitation		
31- Charges d'entretien des bâtiments		
33/34 - Frais financiers (intérêts et amortissements du PA)	313 000	
36/37 - Subventions et dédommagements accordés		
Total des nouvelles charges induites	313 000	

REVENUS

40/42 - Revenus fiscaux et taxes	
43 - Revenus divers	
44 - Revenus financiers (vente, loyer, fermage ...)	
46 - Subventions et dédommagements reçus	
Total des nouveaux revenus induits	0

Impact net sur le résultat du budget de fonctionnement - 313 000

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver le projet de délibération ci-après.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30 lettre e) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit net de 2 340 000 francs destiné au renouvellement et à l'achat de décorations pour les illuminations de fin d'année et d'œuvres pour le festival Geneva Lux.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 340 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 8 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2026 à 2033.

Art. 4. – Le Conseil administratif de la Ville de Genève est autorisé à aliéner tout ou partie des objets concernés par la présente demande de crédit lorsqu'ils seront totalement amortis et à les transférer à cet effet du patrimoine administratif au patrimoine financier.